pas ici pour cela. Il n'y a ici, ni droite, ni gauche, ni majorité, ni minorité, mais rien que des conseillers municipaux qui doivent travailler dans l'intérêt de la commune.

M. Labbe demande si cette façon de nommer les commissions est légale. M. le Maire lui répond qu'il ne connait aucun article de loi qui s'y oppose.

Le mode de nomination proposé par M. le Maire est adopté.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure environ pour permettre aux conseillers de se réunir par sections. Après quoi, M. le Maire proclame les résultats de la nomination des commissions qui sont constituées comme suit :

Finances : MM. Leuridan, Périn, Duquesnoy, Quenney, Dhalluin, Briffaut, Lecomte, Dhedenne, Dubus.

Travaux : MM. Périn, Vanderdelle, Jubaru, Leplat, Deffrennes, Pluquet, Masure, Raimbaut, Leruste.

Fêtes : MM. Périn, Vanderdelle, Desfontaines, Deffrennes, Delcroix, Briffaut, Pluquet, Dhedenne, Plouvier.

Commission scolaire : MM. Hazebrouck, Duquesnoy, Labbe, Desfrennes, Delcroix, Lecomte, Dhedenne, Liagre.

Eclairage : MM. Hazebrouck, Vanderdelle, Duquesnoy, Leplat, Dhalluin, Quesnoy, Masure, Carrette, Lecomte, Liagre, Dubus, Leruste.

Délégués du Conseil municipal à la commission des Hospices et du Bureau de bienfaisance. — On passe ensuite au vote pour l'élection des délégués du Conseil municipal à la commission des Hospices et à celle du Bureau de bienfaisance.

M. Leplat demande, comme nouveau conseiller, si le Conseil municipal est content des délégués sortants.

M. Lecomte. — Non, pas du tout, Jamais ils ne nous ont soumis un seul rapport.

M. Dhalluin. — Ils n'ont pas à le faire.

M. Leplat. — Pour que les voix ne s'égarent pas, je tiens à donner quelques indications...

M. Briffaut. — Vous n'avez pas le droit de faire ainsi de la propagande.

M. le Maire. — L'incident est clos.

On passe au vote, d'abord pour les deux délégués aux hospices. En voici les résultats. Votants : 26. MM. Jubaru, 24 voix, Briffaut, 15, l'abbé Lejeune, doyen, 9 ; Labbe, 2 ; Vanderdelle, 2. MM. Jubaru et Briffaut sont élus.

M. Leplat regrette que M. l'abbé Lejeune n'ait plus été élu.

Délégués au Bureau de Bienfaisance : Votants, 26 ; majorité absolue, 14. Ont obtenu : MM. Plouvier, 21 voix ; Raimbaut, 13 : l'abbé Lejeune, 9 ; Briffaut, 3 ; Leruste, 1 ; Dubus, 2. M. Plouvier est élu.

On passe à un second tour pour l'élection du deuxième délégué. Obtiennent : MM. Raimbaut, 13 voix l'abbé Lejeune, 10 ; Masure, 1 ; Briffaut, 2 ;.

Aucun candidat n'ayant encore obtenu la majorité absolue, un 3e tour est nécessaire. Obtiennent : MM. Raimbaut, 13 voix ; l'abbé Lejeune, 12 ; Briffaut, 1 ; M. Raimbaut est élu.

M. Leplat. — Je suis persuadé que M. Lejeune, ce vieillard de 70 ans, acceptera, les larmes aux yeux, cette mise à la retraite d'office.

SOUTIENS DE FAMILLE. — Plusieurs demandes de soutiens de famille sont adoptées.

CONTENTIEUX. — M. le maire communique au Conseil une lettre par laquelle, l'avocat de la ville, Me Basquin, lui annonce que la commune de Wattrelos a perdu en appel, son procès contre la Compagnie du Nord, au sujet de la barrière des Hautes-Voies.

Plusieurs conseillers demandent à M. le maire des explications, qu'il donne.

VŒUX. — M. Quesnoy, de concert avec plusieurs de ses collègues, demande qu'un crédit de 10.000 fr. soit prélevé sur le budget, pour diminuer les centimes additionnels.

M. Briffaut demande qu'on procède au curage du fossé de la ferme Fleury.

Enfin, M. Leplat, voudrait qu'un écriteau indicateur fût placé en haut de la rue Pierre-Catteau, pour enjoindre aux conducteurs de voitures et de tous autres véhicules, une allure moins rapide.

La séance est levée à 10 heures et quart.

AWASQUEHAL

La séance est ouverte à huit heures et demie sous la présidence de M. Delesalle, maire. Dans la salle une centaine de personnes se pressent pour assister aux débats. A l'appel nominal il manque sept ou huit conseillers de la gauche, ils ne tardent pas du reste à prendre leurs places.

Aussitôt la séance ouverte, M. Baelen demande la parole pour inviter les membres de la minorité à l'union et au calme pour la meilleure discussion des intérêts communaux. Le citoyen Mille riposte qu'il y aura toujours désaccord entre les deux fractions, tant que ses collègues n'auront pas la majorité. Son voisin, Lejeune Mulliez, n'est pas content, lui, qu'on lui impose des conditions. Le maire met fin à cette première discussion en exprimant l'espoir que les conseillers s'abstiendront de faire des personnalités et cela dans l'intérêt général ; quant au public, M. Delesalle l'invite au plus grand calme et rappelle que la discussion est absolument réservée aux conseillers. Si des troubles ou des manifestations se produisaient, il devrait avec regret faire évacuer la salle et prononcer le huis-clos. Au reste il a toute confiance dans le bon esprit des habitants de Wasquehal qui ne voudront certainement pas entraver les délibérations du Conseil.

Le procès-verbal de la dernière séance étant adopté, le Conseil approuve le projet de restauration, élargissement et établissement de trottoirs de la chaussée du chemin d'intérêt commun n° 143, branche de l'Allumette, ainsi que le contingent à payer par la commune, qui est de 4.420 francs, de la façon suivante : acompte de 1.540 francs à prendre au budget additionnel de 1900 et imposition de 1/2 centime au principal des 4 contributions pour le paiement de 204 fr. 26 pendant 24 ans et à partir de 1907.

CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU CAPREAU. — les commissions des finances et des travaux ont adopté le projet d'achat du terrain au prix proposé ar le vendeur, soit 3 francs le mètre, sur une totalité de 4.164 mètres carrés. Quant à la question de la construction du groupe scolaire, elles proposent l'ajournement à l'effet de voir si la situation financière permet la réalisation et dans quelle condition on peut en poursuivre l'exécution par emprunt. Le rapport des commissions est adopté.

AMELIORATION DU SERVICE POSTAL. — Les commissions ont également examiné la question de créer un emploi de 2e facteur et d'une seconde distribution et d'augmenter le nombre des boîtes aux lettres, La réforme s'impose dans l'intérêt des habitants ; elle avait du reste été présentée par l'ancien Conseil en novembre 1896. Toutefois des démarches doivent être faites réalablement auprès de la direction pour connaître le contingent qui incomberait à la commune. En conséquence, sur la proposition de M. le maire, la question est renvoyée à une séance ultérieure.

DENOMINATION DES RUES. — Ce vœu déjà présenté au cours du précédent exercice est adopté par le Conseil et une commision spéciale est formée pour en poursuivre la réalisation. Sont désignés : MM. Lepers, Ameye, Lejeune et Mille.

CULTE REFORME. PASTEURS AUXILIAIRES. — Avis favorable est donné au projet présenté par le Consistoire de l'Eglise réformée, en vue d'établir un poste de pasteur auxiliaire à Roubaix, mais à la condition toutefois que le contingent de la commune, qui est actuellement de 17 francs, ne sera pas augmenté.

Nous donnerons la suite demain.

A LANNOY

Le Conseil municipal de Lannoy, s'est réuni vendredi soir à la mairie sous la présidence de M. Oscar Betremieux, maire. La séance est ouverte à huit heures vingt. Sont présents : MM. Joly, adjoint, Ed. Bétremieux, Lepers, Deffrenne, Verdier, Marsilie, C. Betremieux, Verriest, Nys, Mulliez, Parmentier, Deladerrière. Absents : MM. Dujardin, Gouble, Deldique.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 21 mai qui est adopté sans observation, M. le maire propose de nommer les commissions, d'abord celles des finances et des travaux auxquels on adjoindra une troisième commission spéciale appelée commission d'études, dont le but sera de faciliter et d'aider les deux autres. M. Jean Verriest est nommé secrétaire.

Nomination des commissions : Sont désignés 1. Pour la commission des finances : MM. Oscar Bétremieux, maire, Ed. Bétrémieux, Marsilie, Gouble Parmentier, Nys, Verdier, Lepers. 2. Travaux : MM. Joly, adjoint, Dujardin, Deladerrière, C. Bétremieux Mulliez, Deldique, Verriest, Deffrenne. 3. Commission d'études : MM. Oscar Bétremieux, Parmentier, Deffrenne, Nys, Ed. Betremieux, Marsilie, Dujardin, Verriest. 4. Fêtes : MM. Joly, Lepers, Gouble, Verriest, Verdier, Deldique.

M. Verdier ayant demandé à ne pas faire partie de cette commission, M. le maire et M. Joly insistent auprès de lui pour qu'il retire son refus. Mais M. Verdier persiste malgré l'insistance de ses collègues. L'affaire en reste là.

5. Commission scolaire : MM. Ed. Bétremieux, Marsilie, Parmentier, Dujardin, A. Bétremieux. 6. Solfège : MM. Deladerrière, Verdier, C. Bétremieux, Nys. 7. Concerts : MM. Oscar Bétremieux, Dujardin, Nys, Lepers, Deffrenne, Delplanque Oscar, Delphin, Lagost.

8. Musique municipale : MM. Ed. Bétremieux, Parmentier, Verdier, Deffrenne, Nys, Dujardin, Deldique. 9. Salubrité : MM. Parmentier, Joly, Dujardin, Deldique, Deffrennes, Mulliez, Lepers, Verdier. 10. Eaux : MM. Oscar Bétremieux, Joly, Nys, Verdier, Parmentier, Deffrennes, Deldique. 11. Cimetière : MM. Joly, Ed. Bétremieux, Verdier, Parmentier, Marsilie, Mulliez, Deldique. 12. Secours mutuels Saint-Philippe : MM. Ed. Bétremieux, Verriest, Lepers. 13. Hospices : MM. l'abbé Destombes, Paul Bétremieux. 14. Bureau de bienfaisance : MM. Louis Dervaux, Henri Toulemonde. 15. Liste électorale : M. Joly, jugement des réclamations ; M. Parmentier, M. Ed. Bétremieux. 16. Répartiteurs : Les mêmes que précédemment, excepté M. Ed. Parent remplacé par M. B. Vimot. M. L. Lepers par J. Despreta, M. H. Deracke par J. Deracke.

M. Parmentier propose d'adjoindre à la commission des eaux, les industriels de la ville, dont les conseils et le concours seraient d'une grande utilité. M. le maire répond que la commission en jugera elle-même.

La séance est levée à neuf heures.

A SAILLY

Le conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à la mairie sous la présidence de M. François Dufermont, maire. La séance est ouverte à sept heures. Tous les conseillers sont présents.

En ouvrant la séance, M. le maire fait l'éloge de M. Adrien Lepers, ancien maire, qui a administré la commune pendant dix ans, et a siégé au conseil municipal pendant près de cinquante ans. M. le maire rend hommage à son dévouement. Le conseil tout entier s'associe à ces paroles..

LES BUDGETS. — Le conseil approuve les comptes administratifs du maire qui s'élèvent à 14.300 francs. Le reliquat qui se chiffre à 2.400 francs formera le budget additionnel de 1900.

Les comptes du Bureau de Bienfaisance, qui s'élèvent a 1200 francs, sont également adoptés.

NOMINATION DES COMMISSIONS. — Le conseil désigne ensuite les membres des différentes commissions. 1. Commission des finances : MM. Fr. Dufermont, maire, Deledalle, Mullier ; 2. Fêtes : MM. Mullier, Desmettre. 3. Délégués au Bureau de Bienfaisance : Darras, abbé Delefils. 4. Travaux. P. Agache, Duvillier, Deledalle. 5. Répartiteurs : P. Deledalle, J. Deledalle, Agache, Desmettre, Darras. 6. Ecoles : Deledalle, Desmettre, Agache.

QUESTIONS DIVERSES. — Le conseil ajourne à une prochaine séance les demandes de subvention faites par les sociétés musicales. Il donne un avis favorable au projet de création d'un tramway de Cysoing à Lannoy. La séance est ensuite levée.

POUR BIEN VOIR L'EXPOSITION

Les guides de l'Exposition ne manquent pas ; mais quel est le plus substanciel, le plus complet et le plus pratique ? Quel est celui qui offre le plus d'avantages à ses acheteurs ? Certainement, le PARIS-EXPOSITION publié par l'« Almanach-Hachette » et mis en vente à la Librairie du « Journal de Roubaix ».

Le PARIS-EXPOSITION-HACHETTE s'adresse à toutes les bourses ; il indique la manière de vivre à Paris avec le budget le plus restreint. C'est le seul Guide qui donne les prix des restaurants populaires.

Le GUIDE DE L'EXPOSITION publié par l'Almanach Hachette offre à ses acheteurs tant de primes et d'avantages qu'il est impossible de rêver un Guide plus avantageux ; c'est le Guide qui rapporte au lieu de coûter.

1 plan d'ensemble en couleur, 16 plans partiels, 250 gravures, 35 bons donnant droit à des faveurs dans des restaurants ou à des entrées à prix réduit dans les principales attractions de l'Exposition et dans des théâtres de Paris, sont contenus dans le PARIS-EXPOSITION-HACHETTE, et font de ce volume de 512 pages qui ne coûte que 1 fr. 35, le véritable Guide gratuit de Paris et de l'Exposition. Pour le recevoir franco, ajouter 0,40 centimes pour le port.

Le Guide PARIS-EXPOSITION-HACHETTE sera non-seulement le Manuel indispensable des voyageurs à Paris et des visiteurs de l'Exposition, mais un livre qu'on relirera et qu'on gardera, et qui a sa place dans les bibliothèques et les familles, à côte de cette admirable petite encyclopédie populaire : l'« Almanach Hachette ».

Arrêt absolument garanti en deux jours de tout chute de cheveux, guérison infaillible de la pelade migraines et toutes affections du cuir chevelu, par la Lotion St-Georges qu'on trouve chez Vasseur, pharmacien, rue de l'Alouette, à Roubaix, et Decrême, rue St-Jacques, Tourcoing. 69315 - 50942

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

La minorité du Conseil avait proposé vendredi matin à l'administration municipale, une entente pour la nomination des commissions. Cette entente devait avoir pour bases : 1° la proportionnalité, c'est-à-dire que la minorité, formant un peu plus du tiers du Conseil, aurait eu, par exemple, quatre représentants dans les grandes commissions comptant douze membres ; 2° la désignation par la minorité, de ceux de ses membres qu'elle désirait faire entrer dans chacun des comités d'études.

C'était équitable et c'était aussi le témoignage du désir sincère qu'ont nos amis de bien servir à l'Hôtel-de-Ville les intérêts roubaisiens.

Cette proposition, M. Eugène Motte l'a renouvelée dans la remarquable déclaration qu'il a lue au nom de la minorité. Le langage de l'honorable député a été plein de calme et de dignité. Cela faisait, pour tout auditeur impartial, un fort beau contraste avec la violence et la passion de ses adversaires.

Ce serait mal connaître nos maîtres collectivistes que de les croire en état d'esprit assez sage et assez pondéré pour accepter un accord aussi raisonnable.

Ils ont mis dans chacune des commissions principales, deux membres seulement de la minorité, choisis avec le dessein évident d'écarter les compétences trop gênantes. C'est ainsi, pour ne citer que cet exemple, qu'ils se sont refusés à mettre M. Motte, député, conseiller général, grand industriel, dans la commission des eaux et de l'Espierre ! Qui ne comprend pourtant quel énorme intérêt nous avons à être bien servis et bien défendus sur ce point-là et quel précieux concours M. Motte aurait apporté dans les débats sur l'Espierre.

Quand le scrutin eut consacré ce nouvel acte d'ineptie, M. Bailleul prit la parole. Sous prétexte de répondre à la déclaration de M. Motte, il reprocha à celui-ci son dernier discours au café Pandore ; il y releva l'allusion aux dépenses extraordinaires faites par le Parti collectiviste dans la dernière campagne électorale, allusion que l'auditoire souligna, on s'en souvient, par des interruptions visant la Compagnie des tramways.

M. Bailleul et plusieurs autres (M. Lepers entr'autres) ont protesté avec des paroles enflammées contre ce soupçon que le Parti collectiviste aurait pu être aidé par des financiers intéressés dans les tramways de Roubaix. La véhémente indignation de tous ces incorruptibles était vraiment belle à voir.

M. Carrette, avec plus de mesure, et non sans habileté, a protesté à son tour. Le Maire de Roubaix nous a appris qu'il ne consentirait pas à siéger à l'Hôtel-de-Ville avec un conseiller convaincu d'avoir touché le plus petit pot-de-vin.

M. le Maire de Roubaix ne s'est vraiment pas beaucoup engagé. Le pot-de-vin est une de ces choses qu'on ne réussit pas facilement à prouver parce qu'elles ne laissent pas de traces, et que ceux qui donnent, comme ceux qui reçoivent, ont un égal intérêt à se taire.

M. Eugène Motte a répondu tranquillement qu'il ne prenait pas à son compte de telles accusations ; mais que les avantages si exorbitants concédés à la Compagnie des tramways pouvaient ouvrir le champ à toutes les suppositions.

On a essayé de l'entraîner dans un débat sur la convention elle-même ; on savait bien qu'il n'avait pas les documents sous la main ! Tout en indiquant les principaux griefs de l'opinion publique contre cette convention, il a renvoyé la majorité à l'examen approfondi qui en sera fait plus tard, lorsque la question reviendra devant le Conseil.

Nous parlions tout à l'heure de l'admirable sérénité gardée par M. Motte. Il lui faut en effet, une grande force d'âme, pour parler sans se fâcher jamais, entre ses adversaires du Conseil qui ne lui ménagent ni les brutalités de langage, ni les interruptions irritantes, et la foule qui s'agite, hostile, derrière lui et dont il entend à chaque instant, les menaces et les injures à ses oreilles.

Cette foule a encore mêlé ce soir, ses applaudissements et ses cris aux discussions du Conseil. On peut se demander où cela nous mènera, si le président, M. le Maire Carrette, ne réussit pas à empêcher à l'avenir de pareilles manifestations.

A. R.

LA LETTRE suivante a été adressée vendredi matin au Maire de Roubaix, au nom des membres de la minorité du Conseil municipal :

« Roubaix, le 1er juin 1900.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous indiquer, ci-après, les noms de ceux de ses membres que la minorité du Conseil propose de faire entrer dans la composition de chacune des différentes commissions municipales, à la formation desquelles il doit être procédé ce soir.

» Vous voudrez bien remarquer que ces noms, classés par ordre d'aptitudes spéciales, correspondent par leur nombre, dans chaque commission, à celui de la minorité dans le sein du Conseil.

» Comptant que vous aurez l'obligeance de tenir, compte, pour la préparation des bulletins de vote, des indications que je me plais à vous fournir, au nom de mes collègues de la minorité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

» Gilbert SAYET. »

Finances, Octroi : MM. G. Sayet, Edouard Motte, Léon Desprès, Paul Despatures.

Instruction publique, Beaux-arts, Musique, Théâtres : MM. J. Noyelle, Leblanc, G. Deschodt, Cousu.

Voirie, Assainissement, Hygiène, Travaux publics, Ecole de natation, Promenades et jardins publics : MM. Docteur Lepoutre, Teneul, G. Deschodt, Edouard Roussel.

Assistance publique, Sapeurs-pompiers, Fêtes publiques, Etablissements de bienfaisance : MM. Paul Despature, docteur Lepoutre, A. Bayard, J. Noyelle.

Abattoir, Halles et marchés, Pompes funèbres, Cimetière, Cultes : MM. J.-B. Teneul, Ed. Roussel, Cousu, G. Sayet.

Eaux, Epuration des eaux de l'Espierre : I Section communale : MM. Eugène Motte, Léon Desprès ; II Section intercommunale : M. Eugène Motte.

Condition publique : MM. Ed. Roussel, A. Bayard.

Commission de surveillance : M. Ed. Roussel.

Tramways : MM. G. Sayet, Leblanc.

Section intercommunale : M. Sayet.

Caisse des retraites : M. Edouard Motte.

Hospice : M. Edouard Roussel.

Bureau de bienfaisance : M. Léon Desprès.

Mont-de-Piété : M. Jules Noyelle.

Commission scolaire : MM. J. Noyelle, A. Bayard, Leblanc, Deschodt.

Revision de la liste du Jury, canton Ouest : M. Despature ; canton Nord : M. Sayet ; canton Est : M. le docteur Lepoutre.

On peut voir, dans le compte rendu de la séance du Conseil, quel accueil l'administration et la majorité ont cru devoir faire à cette proposition.

LE JUBILE DE M. LE CHANOINE CHABE. — C'est le dimanche 24 juin et le lundi 25 que l'Institution Notre-Dame des Victoires célèbrera le jubilé de 25 ans de supériorat de M. le chanoine Chabé.

Afin de prendre part à cette fête, les Anciens élèves tiendront, le lundi 25 juin, leur réunion annuelle. Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, a promis de présider cette réunion. La messe sera célébrée à onze heures et demie. L'assemblée générale de l'Association se tiendra aussitôt après et sera suivie du banquet.

UN CONGE AUX ECOLES COMMUNALES. — M. le Préfet du Nord a accordé, à l'occasion de sa visite à Roubaix, un jour de congé aux élèves des écoles communales. Cette journée sera ajoutée au lundi de la Pentecôte. Les classes seront donc reprises mercredi matin.

UN CAS DE FECONDITE assez rare vient de se produire. Une femme de la rue de Bouvines, cour Paul Fontier, 54, Mme Fierrens, a mis au monde, dans la journée de vendredi, trois enfants du sexe masculin, tous très bien constitués et fort bien portants, qui ont reçu les noms d'Alphonse, Louis et Julien.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un journalier, Alphonse Delattre, âgé de 35 ans, demeurant à Hem, travaillant à la Société anonyme de la rue du Curoir, s'est fait une entorse au pied gauche en descendant l'escalier. M. le docteur Lepers qui a examiné le blessé, lui a prescrit quinze jours de repos.

— Un employé de la maison de commerce de M. Jean Fort, s'est fait des contusions à la jambe et à l'épaule gauche. M. le docteur Picquet aexaminé le blessé, Usmart Prouvost, âgé de 50 ans, demeurant rue de Wasquehal et lui a prescrit huit jours de repos.

— Une soigneuse du peignage de M. Auguste Lepoutre, en voulant retirer un morceau de laine de son métier, a été blessé à la main gauche. M. le docteur Druesne a examiné l'ouvrière, Marie Valecke, âgée de 31 ans, demeurant rue de la Barbe d'or cour Thérin, et lui a ordonné deux mois de repos.

— L'un des ouvriers de M. Richardson, industriel, s'est blessé au pied gauche pendant son travail. L'ouvrier, Georges Pattyn, âgé de 16 ans, demeurant rue des Anges, devra subir quinze jours de repos prescrits par M. le docteur Godefroy.

— Un apprêteur de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, s'est blessé en soulevant une pièce de tissus. M. le docteur Godefroy qui a examiné l'ouvrier, Gustave Hazebrouck, âgé de 26 ans, demeurant rue Mirabeau lui a ordonné huit jours de repos.

— Louise Vandervelden, âgée de 29 ans, demeurant rue Drouot, travaillant pour le compte de M. Léon Allart, s'est blessée à la main gauche pendant son travail. Un repos de huit jours lui a été ordonné par M. le docteur Druesne.

— Un mécanicien de l'atelier de construction de MM. Meyer et Boquillon, a eu le petit doigt de la main droite écrasé en burinant une pièce de fer. M. le docteur Lepers a examiné le blessé, Léon Meleniser, âgé de 18 ans, demeurant rue de Rohan et lui a ordonné un reposdequinzejours.

— Un domestique au service de M. Jonville, négociant en charbon, est tombé vendredi matin, de son tombereau. Il a été relevé ayant des contusions multiples. Le blessé, Camille Dessauvages, âgé de 31 ans, demeurant rue Darbo, cour Tiberghien, 18, a reçu les soins de M. le docteur Picquet, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

RUPTURE D'UN FIL DU TROLLEY ELECTRIQUE. — Un accident, dont les conséquences auraient pu être très graves, mais qui, fort heureusement, n'a causé que des dégâts matériels, s'est produit, vendredi soir, Grande-Rue, près de la Grand'Place.

Vers neuf heures, au moment où un car électrique, venant de la place de la Liberté, arrivait à cet endroit, une violente détonation, semblable à celle produite par un coup de feu, retentit.

En même temps, se produisait une forte étincelle. Le trolley électrique venait de se briser et les deux extrémités du fil étaient tombées sur le car et de là sur la chaussée. La voiture s'était arrêtée instantanément. En ce moment, par bonheur, personne ne passait au milieu du pavé.

Un nombreux rassemblement de se former aussitôt. Toutes les précautions furent prises pour isoler les conducteurs électriques et bientôt une équipe d'ouvriers arriva pour commencer les réparations. Le service normal a repris après une demi heure d'arrêt.

DECOUVERTE D'UN NOYE AU QUAI DE MARSEILLE. — Des passants, qui longeaient le quai de Marseille, jeudi soir, vers huit heures, aperçurent un corps flottant au-dessus de l'eau. Ils se mirent aussitôt en devoir de le retirer et de le déposer sur la berge. M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, est venu procéder aux constatations légales. Il a trouvé dans l'une des poches des vêtements, une carte d'électeur au nom de César Montagne, trieur de laines, âgé de 37 ans, demeurant rue de Roubaix, 172, à Tourcoing.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu, où M. le docteur Bôle, médecin-légiste, l'a examiné. Aucune trace de violences n'a été relevée. Le corps paraît avoir séjourné quelques jours dans l'eau.

Dans l'après-midi le corps a été reconnu par des membres de la famille comme celui de César Montagne, disparu de son domicile depuis samedi dernier. On ne sait à quoi attribuer cette mort qui est probablement le résultat d'un accident.

CHUTE D'UN ENFANT DANS LE CANAL. —

FEUILLETON DU 3 JUIN. N° 49

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

XVII

A NORMAND BRETON ET DEMI.

La plus forte désillusion était venue à Claude de la conduite louvoyante d'Arnold de Preuilly ; et ce qui l'avait le plus peiné avait été non pas le « lâchage » que complotait le vicomte sous ses grands mots d'affection, de dévouement, mais le revirement qui s'était fait chez lui, comme chez tous les gens du Havre, à la nouvelle que la maison Champagney ne laisserait pas protester sa signature.

Claude se consolait de cette amitié perdue, et, malgré toutes les protestations, il ne croirait plus jamais à sa sincérité, — par la récente mais si solide affection éclose entre Joë Fergusson et lui.

Mais il se consolait plus difficilement de l'étrange attitude de sa sœur et de son père à son égard. Berthe, profondément irritée par les quelques paroles qu'ils avaient échangées au sujet d'Arnold, affectait maintenant d'être en désaccord sur tout avec son frère. Ils ne prononçaient plus le nom du vicomte ; mais leur querelle éclatait sur les raisons les plus futiles, sur la date de leur retour au Havre, sur les fêtes que la jeune fille voulait donner et auxquelles Claude s'opposait par prudence, jusqu'à nouvel ordre ; sur des chevaux que Berthe voulait acheter, malgré son frère qui, pour l'instant, était bien décidé à contrecarrer toute dépense inutile.

Quant à M. Champagney, il paraissait ignorer que le sauvetage de leur maison, de leur nom, fût l'œuvre personnelle de son fils. Après le premier coup d'émotion, où il s'était jeté dans ses bras en pleurant, il ne lui avait pas manifesté une seule fois sa reconnaissance, pas plus qu'il ne le remerciait de si bien diriger leurs affaires ; car on pouvait déjà prévoir que, sous cette jeune impulsion, hardie mais sage, la maison Champagney allait de nouveau prospérer.

Il fallait que, chaque soir, Claude exposât à son père, étendu dans son fauteuil, tout ce qui avait été dit, fait, écrit ; et le vieux commerçant trouvait toujours un point à critiquer, et, hochant la tête, il murmurait :

— Quand donc serai-je d'aplomb ?

Claude avait d'abord pris cela pour une conséquence de la fièvre. L'inévitable mauvaise humeur persistait, une fois le mieux arrivé, et la vérité apparaissait, bien pénible à ce jeune homme, c'est que son père lui « en voulait de l'avoir sauvé », c'est qu'il gardait rancune de l'humiliation causée par les déclarations, les lettres de M. Fergusson. Ces deux millions avancés par l'Australien avec tant de simplicité, l'avaient été au compte personnel de Claude ; la correspondance était formelle à cet égard.

Claude commençait donc à éprouver la tristesse de cette vieille vérité que nul n'est prophète parmi les siens.

Et cela faisait que, presque tous les soirs, il quittait Ingouville, sous prétexte de rendez-vous d'affaires. Il passait bien, en effet, au cercle des Négociants et parlait gravement de cotons ou de cafés ; mais dès qu'il pouvait reconquérir sa liberté, il courait à la maisonnette où « son amie, sa petite fée », car il l'appelait ainsi, revenait peu à peu à la vie, il n'osait pas encore se dire : à la raison !

Mais, depuis quelques jours, le regard de la convalescente était moins intense, sa voix de plus en plus douce, caressante.

Et Claude espérait...

Non, ce n'était pas une folle ; et cette démence, qui lui avait mis une si cruelle angoisse au cœur, s'expliquait de la façon la plus naturelle, puisque la jeune fille, dans sa chute, s'était fait deux blessures à la tête, mais qui avaient dû ébranler son cerveau.

Et les conséquences de cet ébranlement diminuaient visiblement de jour en jour.

Son délire avait complètement disparu.

Elle ne parlait plus du Guildo, jamais !

Et elle s'habituait au visage de Claude plus qu'à celui du médecin et de la garde placée près d'elle.

Quand il arrivait, chaque soir, elle lui souriait et l'appelait tantôt Monsieur le comte, tantôt Monsieur le baron ; jamais un nom plus précis, pas plus qu'elle ne disait son nom à elle.

Mais un soir, la guérison complète se fit d'une façon soudaine, à la suite d'un fait insignifiant.

Claude était seul avec elle ; il avait envoyé la garde chez le pharmacien.

Naïc demanda à boire.

Claude alla prendre, sur une petite table, un plateau chargé d'une carafe, d'un verre, de quelques flacons. Et, en le portant près de lui, il fit un faux pas ; le plateau lui échappa des mains, le tout se brisa avec un grand bruit. Et, comme il ramassait les morceaux de verre, il fut tout bouleversé d'entendre une voix nouvelle qui prononçait ces mots :

— Où suis-je, mon Dieu ?... Et qui êtes-vous, Monsieur ?

Il courut au lit ; et, prêt à pleurer, il murmura :

— Soyez bien calme... Vous êtes chez un ami...Rien ne vous menace ici...

La garde rentrait en ce moment.

— Qui est cette femme ?

— Une femme qui vous a soignée avec bien du dévouement...

— J'ai donc été malade ?

— Vous avez la fièvre, le délire... Dieu merci ! vous voici sauvée !

Naïc regarda la femme, puis Claude, avec stupéfaction.

— Mais où suis-je ici ?

— Chez un ami, au Havre.

— Au Havre ?

Elle se frappa le front.

— Commen... tau Havre ?... C'est bien le Havre que vous avez dit ?

— Oui.

— Pourtant... Je ne suis pas folle...

— Vous avez eu une folie passagère...

— Voyons... Si c'est dans un accès de folie que tout cela s'est dépassé, je devrais être encore à Paris...

— Non. Je vais vous expliquer... Mais, comment vous appelez-vous ?...

Elle leva un œil défiant vers la garde. Celle-ci, sur un signe de Claude, se retira.

— Comment vous appelez-vous ? demanda-t-il encore.

Mais le visage de Naïc devint encore plus défiant.

— Expliquez-moi d'abord comment, pourquoi je suis ici, Monsieur ?

Il lui serra affectueusement la main.

— Je vous comprends, Mademoiselle : vous avez peur de moi... On a dû vous faire beaucoup de mal ?

— Oui... beaucoup.

— Et vous craignez de me confier vos secrets ?

— Peut-être.

— Alors, je parlerai le premier ; et, ensuite... ensuite, vous continuerez de vous taire, si vous préférez cela. Cette conversation ne vous fatigue pas ?

— Pas du tout. Et puis, je sens que vous devez être bon, vous !... Qui êtes-vous ?... Mais je n'ai pas le droit de vous interroger, puisque moi-même...

— Si, si. Je ne veux avoir aucun mystère pour vous. Je m'appelle Claude Champagney.

— M. Claude... Champagney.

Elle chercha, puis secoua la tête.

— Oh ! Vous n'avez probablement jamais entendu mon nom, dit Claude en souriant. Maintenant, que je vous explique : il y a quelques semaines, je m'étais rendu au Guildo, sur mon yacht...

A ce mot de Guildo, une épouvantable secousse souleva presque Naïc sur son lit mais aussitôt, elle dominait son émotion et prononçait avec assez de calme :

— Ensuite, Monsieur ?

— Je venais faire une visite à la famille de Preuilly... que vous devez connaître, si vous êtes du pays ?

Naïc tressaillit encore ; mais, à mesure que la lumière rentrait dans son esprit, elle éprouvait un instinctif besoin de se cacher encore, de garder son secret que le hasard, la Providence plutôt, avait si miraculeusement défendu. Puisque ce jeune homme, qui l'avait amenée au Havre, ignorait qui elle était, Raymond — Raymond ou Anselme, elle n'était plus bien certaine — ignorait sûrement qu'on l'eût sauvée. Si Dieu avait ainsi arrangé les choses, c'est que cela valait mieux.

— Continuez, Monsieur.

— Je suis reparti le soir, Mademoiselle, et, au moment où mon yacht passait sous les ruines du Guildo, vous vous êtes jetée à la mer.

Elle parut stupéfaite.

— A moins que vous ne soyez tombée par accident, rectifia Claude ; car cela est resté très vague dans mon esprit. Et c'est vous seule qui pourriez me dire...

Elle l'interrompit :

— Je vous écoute, Monsieur.

Claude, un peu dépité, comprit, dès ce moment, qu'elle ne dirait rien et il acheva rapidement son récit.

Comme personne n'apparaissait sur les bords de l'Arguenon, qu'il n'apercevait de lumière qu'à plusieurs centaines de mètres, il avait été forcé de la transporter à bord de son yacht pour lui donner les premiers soins, et le yacht avait dû gagner la pleine mer, parce que l'eau allait manquer dans le petit fleuve. Le lendemain, il avait voulu déposer sa malade sur quelque point de la côte, à Saint-Malo ou à Granville ; mais le sursuroit soufflait si violemment qu'il avait craint de s'échouer...

Claude, dans son récit, ne parlait guère que de la mer, du vent, du yacht de l'avis de son timonier, de ses matelots, il ne disait pas les soins si tendres dont il l'avait entourée, elle.

— Enfin, Mademoiselle, j'ai fini par prendre le parti le plus sage qui était bien de vous conduire ici, où j'aurais toutes les facilités non seulement pour vous soigner, mais pour vous cacher, comme vous sembliez le désirer si ardemment !

Elle eut encore un mouvement de surprise.

— Aurais'je eu tort ? fit Claude avec inquiétude. J'aurais peut'être dû, en effet, télégraphier au Guildo, ou tout au moins faire une déclaration à la mairie du Havre.. J'ai agi légèrement, inconsidérément... Je m'imaginais obéir à votre désir ; vous répétiez sans cesse : « Oh ! m'en aller, me cacher, loin, bien loin... » Quoique ces paroles fussent prononcées dans le délire, il me semblait qu'elles exprimaient bien votre volonté.

Il parlait d'une voix entrecoupée, embarrassée, comme un homme qui s'excuse :

—Pardonnez-moi, Mademoiselle, si...

— Je n'ai qu'à vous remercier, Monsieur. Et cela est préférable... oui, certainement, bien préférable que personne ne sache... pas même vous, car je ne vous dirai rien... du moins aujourd'hui... Oh ! j'ai tant besoin de réfléchir ! Vous voulez bien me permettre de ne pas vous parler encore ?... Si vous saviez dans quelle horrible situation je me trouve !

— Vous êtes libre, Mademoiselle, de garder votre secret ou de me le confier. L'amitié que je vous ai vouée n'en sera pas diminuée ; peut'être, cependant, s'augmenterait-elle, si je connaissais les causes de votre chagrin !

— Mais pourquoi m'aviez-vous voué une telle amitié ? Vous qui ignoriez tout de moi !

Il faillit répondre : « Parce que je vous ai aimée, tout de suite, en vous voyant, et que l'idée que vous pouviez mourir m'a causé une peine horrible ! »

Il craignit de l'effaroucher et posa à son tour cette question.

— Etes-vous supestitieuse ?

— Pas à Paris ; mais, en Bretagne, oui.

— Eh bien, voici ce qui s'est passé en Bretagne, dans votre Guildo. Un jeune homme très gai, moitié havrais, moitié parisien, qui était moi, a voulu plaisanter ces vieilles ruines ; ce jeune homme a gravé sur une pierre toute moussue, un mauvais vers :

Par la fée du Guildo grand trésor trouveras

Et, le soir même, vous m'apparaissiez au-dessous de ces ruines, comme une fantastique évocation de ma propre pensée, à tel point que je dis, à un de mes matelots : « C'est la fée du Guildo qui se promène ! » Hélas, vous tombiez dans l'abîme...

— Et, sans vous j'étais perdue ?

(A suivre)

Pierre SALES.